



COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

**POLE REGIONAL DE RECHERCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT DES
SYSTEMES AGRICOLES D'AFRIQUE CENTRALE**

**« PRODUCTION DURABLE DU MANIOC EN AFRIQUE CENTRALE ET
INTEGRATION AU MARCHÉ »**

Contrat de Subvention n°DCI-FOOD/2010/252-886



**ATELIER DE MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME SOUS
REGIONAL MULTI-ACTEURS DE LA FILIERE MANIOC EN ZONE
CEMAC
(21-24 Avril 2015 à l'hôtel SAWA, Douala-Cameroun)**



RAPPORT DE L'ATELIER

AVRIL 2015

LISTE DES ABBREVIATIONS

- ACEFA** : Appui à la compétitivité des Exploitations familiales Agro-pastorales
- ADC** : Association des droits de consommateurs
- BM** : Banque Mondiale
- CEMAC** : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
- C2D/PAR** : Contrat de Désengagement dans le volet Programme d'Appui à la Recherche
- CRD** : Comité recherche développement
- CERAG** : Centre de Recherche sur l'Amélioration Génétique
- FARA** :
- FAO** : Food and Agricultural Organisation
- LASBAD** : Laboratoire des Sciences Biologiques et Agronomiques pour le Développement
- MAE** : Ministère des affaires étrangères
- ONDR** : Office national de développement rural
- ITRAD** : Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement
- IRAD** : Institut de recherche agronomique pour le développement
- ONG** : Organisations non gouvernementales
- SNRA** : Système national de recherche agricole
- PACA** : Programme d'Amélioration de la Compétitivité Agricole
- PAM** : Programme alimentaire
- PRASAC** : Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale
- PLANOPAC** : Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-Sylvo Pastorales et Halieutiques du Cameroun
- PNSA** : Programme national de sécurité alimentaire
- PIDMA** : Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles
- RENAMUSIM** : Réseau National Multi Acteurs de Semences d'Igname et du Manioc

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1 Déroulement des travaux.....	1
1.1 Ouvertures des travaux	1
1.2 Mise en place du Bureau de l'atelier	2
2 Synthèse des présentations.....	3
2.1 Présentation des activités de la plateforme du Cameroun	3
2.2 Présentation des activités de la plateforme de la Centrafrique	4
2.3 Présentation des activités de la plateforme du Congo.....	5
2.4 Présentation des activités du Gabon	6
2.5 Présentation des activités du TCHAD	6
2.6 Présentation des activités de la Guinée Equatoriale	7
2.7 Présentation sur les Résultats de la mise en œuvre et Leçons apprises du Projet «Production Durable du Manioc en Afrique Centrale et Intégration au Marché ».....	7
3 Synthèse des débats sur les présentations.....	9
3.1 Débats sur les activités des plateformes nationales.....	9
3.2 Débats sur les résultats et leçons apprises du projet Manioc	10
4 Examen et adoption de la charte	10
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	11
ANNEXES	14
5 Annexe 1. Liste de présence	14
6 Annexe 2. Bureaux des plateformes nationales des 6 pays;	14
7 Annexe 3. Charte de la plateforme SR;	14
8 Annexe 4. Membres du CA de la plateforme sous régionale (et autres structures opérationnelles y relatives);	14
9 Annexe 5. PV Association;	14
10 Annexe 6. Plan d'action PF SR;	14
11 Annexe 7. TDRs de l'atelier.....	14

INTRODUCTION

Du lundi 21 au vendredi 24 avril 2015 s'est déroulé, dans la salle Bridge de l'hôtel SAWA à Douala (Cameroun), un atelier régional de mise en place d'une plateforme multi acteurs de la chaîne des valeurs manioc en zone CEMAC (PMA-CV-CEMAC). Les participants de cet atelier sont constitués des représentants des plateformes nationales des pays membres (Président, Secrétaire Général et trésorier) ainsi que des Délégués nationaux du PRASAC des principaux Systèmes nationaux de recherche agricole (SRNRA) partenaires du projet « Production durable de manioc et intégration au marché » (Projet manioc).

L'objectif global de l'atelier était de mettre en place une plateforme multi acteurs de la chaîne des valeurs manioc en Afrique Centrale en vue de disposer d'un cadre de partage d'informations entre les différents membres des SNRAs qui mènent des activités dans la filière manioc, pour leur permettre de tirer profit de résultats et innovations développées dans le cadre du projet manioc, d'une part, et d'autre part exprimer des nouvelles problématiques pouvant être prises en compte dans le processus de programmation des activités de recherche.

Le présent rapport donne la synthèse des travaux conduits durant ces quatre jours à travers la structuration suivant :

1. Déroulement des travaux
2. Synthèse des présentations
3. Synthèse des débats sur les présentations,
4. Examen et adoption de la charte
5. Conclusions et Recommandations

1 Déroulement des travaux

1.1 Ouvertures des travaux

L'ouverture des travaux a été ponctuée par deux allocutions, celle du **Dr Salomon NAMKOSSERENA** (Directeur Général du PRASAC) et celle du **Dr WOIN Noé**, Directeur Général de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) en guise de mot d'ouverture des travaux.

Dans son allocution, **Dr Salomon NAMKOSSERENA** a d'abord remercié les participants de leur présence massive à cette rencontre. Il a rappelé que le démarrage du projet Manioc remonte à l'année 2010-2011 et prendra fin en 2016. C'est pourquoi, il revient aux Plateformes nationales d'assurer le relais afin que les

acquis du projets s'inscrivent dans la durabilité. Il est de ce fait important que les plateformes arrivent à s'autofinancer afin que même après la fin du projet, les activités de transfert et de gestion des connaissances puissent se poursuivre. Il a ainsi souligné que le présent atelier devra permettre aussi aux plateformes nationales et à celle sous régionale de bâtir un plan d'action qui s'appuiera sur la Charte comme outil de travail.

Dans son mot d'ouverture, **Dr WOIN Noé**, a mis l'accent sur le rappel du processus qui a conduit au présent atelier. En effet, l'année dernière les pays ont organisé leurs premières sessions de Comités Recherche-Développement sanctionnées par la mise en place des plateformes nationales multi acteurs de la filière manioc. Il a ensuite présenté les fonctionnalités d'une plateforme filière en soulignant qu'il constitue un forum où toutes les composantes des SNRAs pourront partager les connaissances, les expériences et informations sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du projet. C'est le lieu pour les chercheurs du projet de recueillir les avis, les observations et recommandations qu'ils devront prendre en compte dans leur programmation.

Enfin, après avoir rappelé l'objectif du présent atelier, il a montré la satisfaction de son pays à adhérer au processus actuel ainsi qu'à contribuer au fonctionnement de la plateforme régionale qui sera mise en place. C'est dans cet esprit qu'il a annoncé que le Cameroun, à travers l'IRAD, voudrait pour sa part encourager la présente initiative par un appui d'un montant de **FCFA 25.000.000 (vingt et cinq millions FCFA)**, somme qui sera transférée dès les prochains jours au profit de la Direction Générale du PRASAC, Institution Spécialisée de la CEMAC en matière de Recherche Agricole. Il a exhorté ainsi les participants à choisir les meilleurs d'entre eux, dans le bureau de la plateforme régionale, afin de bien assumer les tâches et responsabilités qui leurs seront attribuées. Ceux ci devront être capables d'impulser une ferme dynamique à l'utilisation efficace des résultats ainsi que d'aider à pérenniser les acquis du projet. Sur cette note d'espoir, il a souhaité un séjour fructueux et serein à tous les participants, et a déclaré ouverts les travaux de la mise en place de la plateforme multi-acteurs de la chaîne des valeurs manioc en zone CEMAC.

1.2 Mise en place du Bureau de l'atelier

Le bureau devant diriger les travaux de l'atelier a été constitué sur la base d'une proposition de membres faite par la modération de l'atelier qui a été acceptée par acclamation. Ce bureau est composé de trois membres et se présente comme suit :

1. Président : **M. Nicolás HOUTONDJI AKAPO** de la Guinée Equatoriale ;
2. Premier rapporteur : **Madame YASSIOLO Augustine** de la Centrafrique ;
3. Deuxième rapporteur : **Dr Jacques BIGALA** du Congo.

Après la présentation individuelle des participants (cf. Liste de présence), l'amendement et l'adoption du programme de l'atelier, une photo de famille a été réalisée.

2 Synthèse des présentations

Deux séries de présentation des activités réalisées par les plateformes nationales sur le manioc ont été suivies. La première a concerné le Cameroun, la Centrafrique et le Congo tandis que la seconde a regroupé, le Gabon, le Tchad et la Guinée Equatoriale. A l'invitation du Président du bureau, chaque pays a fait sa présentation suivant le canevas proposé par le PRASAC.

Au cours de la deuxième journée, le Directeur scientifique du PRASAC a entretenu les participants sur les résultats majeurs obtenus de la mise en œuvre du projet Manioc ainsi que les leçons apprises.

2.1 Présentation des activités de la plateforme du Cameroun

La présentation des activités de la plateforme du Cameroun a été faite par son Président, Monsieur **NJILE Georges MBANDA** qui a rappelé qu'à la suite du comité recherche développement (CRD), une Assemblée Générale constitutive le 31 mai 2014, a adoptée la charte de la Plateforme et mis en place le bureau exécutif conformément aux termes de références du projet manioc. La composition de ce bureau repose sur un total de 9 membres dont cinq conseillers (voir annexe).

Concernant les activités menées par les différents acteurs, l'orateur a souligné que ces activités sont axées sur divers domaines à savoir :

- **La Recherche à travers l'IRAD et IITA** sur le projet d'investissement et de développement des marchés agricoles (PIDMA), le projet « Contrat de Désengagement dans le volet Programme d'Appui à la Recherche »(C2D/PAR), Production de semences de base de variétés améliorées de manioc et une convention de production de plus de 1. 500 000 boutures destinées aux multi acteurs de semences de manioc signée en 2015.
- **Les projets de** gouvernement avec les partenaires financiers et techniques dans la mise en œuvre du Programme tel que Appui à la compétitivité des Exploitations familiales Agro-pastorales (ACEFA), le Programme d'Amélioration de la Compétitivité Agricole (PACA), le Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles(PIDMA).
- **Les Faitières des Producteurs** en s'impliquant dans la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-Sylvo Pastorales et Halieutiques du

Cameroun (PLANOPAC) qui participe à l'organisation de la concertation nationale et régionale entre l'Etat et la Profession et autres acteurs pour débattre des questions de semences améliorées et les prix de manioc et d'autres produits.

- **Le Réseau tel que** le Réseau National Multi Acteurs de Semences d'Igname et du Manioc du Cameroun (**RENAMUSIM-CAM**) qui compte 51 membres menant des activités de production de semences de manioc et variétés améliorées venant des institutions de recherche (IRAD et autres). Le réseau produit annuellement 12 600 000 boutures environ sur une superficie de plus de 126 hectares.

Pour terminer, le présentateur a fait un zoom sur la perspective en 2015 du financement de la FAO d'un projet de « Renforcement des liens entre les petits producteurs et acheteurs du secteur racines et tubercules en Afrique ». il a souligné que ce projet vise la production du manioc et l'appui de 1550 producteurs de tubercules, 750 producteurs de la chaîne de valeur et 20 chercheurs parmi d'autres acteurs.

2.2 Présentation des activités de la plateforme de la Centrafrique

L'exposé a été fait par le Secrétaire Général de la plateforme, Monsieur **Félix ALLAH-BAREM** qui a présenté la plateforme, le rôle des acteurs de la filière manioc, les activités réalisées et les contraintes.

En effet, le présentateur a d'abord rappelé le processus de mise en place de la plateforme qui est parti de la réunion du Comité recherche développement ensuite la formation du bureau de la plateforme suivant les orientations données. Cependant, les conseillers ont été repartis comme suit (01) Agricole ;(01) la Recherche ;(01) Conseiller Juridique ; (01) conseiller en Projets et Micro finances et investissements ; et(02) Conseillers en Gestion des Organisations. Avec cette constitution, la plateforme a été légalisée auprès de l'administration sous le parrainage du ministère de l'agriculture (MCDR).

Quant aux activités menées par le bureau de la plateforme, l'exposant a souligné les efforts d'intégration de la filière manioc dans toutes les vivrières bien que caractérisée par une production familiale. Entre autres activités :

- l'encadrement des groupements (33) dans la multiplication des boutures ;
- la culture de 35 ha de variétés présélectionnées ;
- la vulgarisation des techniques de transformation post récolte (transformation en cossettes, Chikwangue, gari, alcool, bacs à rouissage améliorés, aménagement des plans d'eau , Bâches enfouies, etc.) ;

- le système de vente par parcelle développé par les producteurs en vue de faire face à certaines contraintes, etc.

Concernant les partenaires financiers impliqués dans les activités du manioc en RCA, l'orateur a cité les institutions de Micro finances, les ONGs Internationales (FAO, BM, PAM, etc.), le PAM (en situation de crise) a décidé de faire des achats locaux d'environ 15 000 tonnes pour satisfaire le besoin national en 2015. Ce qui donne la perspective au projet PURCARA financé par la Banque mondiale et appuyé par la FAO de viser la dotation en boutures et la formation sur les techniques post récoltes.

2.3 Présentation des activités de la plateforme du Congo

Les activités au Congo ont été présentées par le Délégué National du PRASAC, **Dr Armand Claude MVILA**. Dans sa présentation, il a situé le contexte dans lequel la plateforme a été constituée en s'appuyant sur les différents programmes manioc mis en place par le gouvernement du Congo. Il a rappelé que les initiatives du Gouvernement avec l'appui des bailleurs, ont toujours conduit à la mise en place des plateformes dans le cadre des projets FARA (DONATA et RAILS) notamment les plateformes BOMBANDA et GROUPEMENT DES PRODUCTEURS AGRICOLES d'IROGO (GPAI).

S'agissant de la plateforme nationale manioc au Congo, il a relevé qu'il n'existe pas encore une plateforme nationale au Congo. Mais sur la base des éléments d'informations émanant des projets DONATA et RAILS, le bureau ou comité ad hoc ci-dessous a été identifié et des personnes ont été responsabilisées pour animer la plateforme nationale. Il s'agit de :

Présidente : Madame **Germaine IBARA née OKINGA ;**

Vice-président : Monsieur **Gaston MBOUSSI ;**

Secrétaire Général : **Dr Jacques BIGALA ;**

Trésorier : Monsieur **Séraphin NTADI.**

Les postes de conseillers ont été spécifiquement confiés aux représentants de la recherche, de la coordination de projet manioc du MAE, du PADEF, de la FAO Congo et d'un spécialiste de la transformation (en cours d'identification).

Les activités qui peuvent être capitalisées par la plateforme concernent tous les niveaux de la chaîne de valeurs du manioc. Il s'agit entre autres de l'ouverture, de la préparation des champs, la Plantation et l'entretien des cultures (sarclages, labours mécanisés par la location des tracteurs, transport des boutures), la récolte et le transport de la production des champs aux bassins de rouissage ainsi que la transformation (pétrissage mécanique) et la commercialisation.

Les autres acteurs intervenant dans la filière au Congo sont les ONG à caractères religieux et humanitaire (CARITAS, ASU-DH, Forum des Jeunes Entrepreneurs) et les Institutions internationales (PAM, UNICEF, FIDA, FAO, FFN, WCS, etc.).

2.4 Présentation des activités du Gabon

Les activités de la plateforme au Gabon ont été présentées par Monsieur **M. NGOWEMANDJI Anaclet Laurent**, représentant le Président de la plateforme Monsieur **Pierre MAPAGA**.

Après un bref exposé de l'historique de constitution de cette Plateforme, l'exposant a donné la composition du bureau comme suit : le Bureau exécutif, les Membres et les personnes ressources. Parmi les membres qui sont aussi des conseillers, on a retrouvé des personnes de la recherche et de la société civile. Quant aux personnes ressources, les élites locales comme le député et le maire de Lambaréné ont été associés.

Compte tenu de son statut récent, la plateforme n'a pas eu à réaliser des activités, mais le présentateur a statué sur les défis à relever afin d'envisager avec sérénité la dynamisation de la plateforme récente. Parmi ces défis on peut citer :

- La coopération des acteurs ;
- la synergie au sein de la plateforme ;
- La cartographie des acteurs de la filière manioc ;
- L'amélioration de la situation économique des acteurs.

2.5 Présentation des activités du TCHAD

Pour la plateforme du Tchad, la présentation des activités est faite par son Président, Monsieur **ROMLELEM LOKARMIAN** qui s'est focalisé sur la composition du bureau, les généralités sur le TCHAD, la filière manioc et les activités spécifiques réalisées au cours de l'année 2014.

S'agissant du bureau de la plateforme, la composition a respecté les mêmes principes décrits dans les termes de références, mais les membres conseillers ont été identifiés à partir des institutions dont la recherche (ITRAD), la vulgarisation (ONDR), la société civile (ADC) et le secteur privé (Transformateur-producteur).

Les généralités sur le Tchad visaient la présentation des zones écologiques du manioc qui reste limitée mais en pleine expansion. L'exposant a relevé que malgré l'espace cultivable et le taux important (75%) des habitants qui vivent en milieu rural,

la filière manioc est confrontée à des contraintes que sont : la maladie de la mosaïque, les dégâts des animaux d'élevage en transhumance et la faible performance du système de production et de transformation du manioc. Les activités de la plateforme au cours de l'année 2014 ont concerné : l'appui à la production, l'approvisionnement en boutures améliorées, la formation pratique des acteurs, l'appui conseil, l'organisation dans le centre de production boutures, création des champs écoles paysans, multiplication, conservation et diffusion des variétés, formation des producteurs en techniques de traitement des boutures avant la mise en terre etc. Ces activités ont été portées essentiellement par le SECADEV, le PNSA et l'ITRAD. Au niveau de la transformation et de la commercialisation beaucoup d'activités ont été réalisées également mais à une échelle réduite. Car les échanges et la vente des produits du manioc sont assez limités en zone de savane. Le manioc de bouche (Carotte de manioc) est le plus couramment vendu.

Pour terminer, l'orateur a souhaité que le présent atelier du PRASAC puisse constituer le levier de démarrage (producteurs et les ONG) pour le financement de la filière manioc.

2.6 Présentation des activités de la Guinée Equatoriale

Les activités de la Guinée Equatoriale ont été exposées par le Président la Plateforme, Monsieur **Nicolás HOUTONDJI AKAPO**. Selon lui, c'est l'ambition du projet qui a contribué à la mise place de la plateforme en Guinée Equatoriale au cours d'une mission d'appui réalisée par la Direction Générale du PRASAC. Le bureau mis en place est assez restreint pour permettre un meilleur démarrage des activités de la plateforme. Parmi les conseillers, le bureau s'est appuyé sur les membres du Comité recherche développement et sur la recherche à travers l'université nationale de la Guinée Equatoriale.

En raison de sa récente mise en place, l'exposant a signalé que la plateforme n'a mené encore aucune activité.

2.7 Présentation sur les Résultats de la mise en œuvre et Leçons apprises du Projet «Production Durable du Manioc en Afrique Centrale et Intégration au Marché »

Cette présentation du Directeur scientifique du PRASAC, **Dr MOULIOM PEFOURA Alassa** a été axée sur les points suivants : **Introduction, Objectifs du Projet, Structuration du projet, Etat de mise en œuvre des modules techniques et leçons apprises.**

En introduction, le Directeur scientifique a relevé que le manioc est une culture à forte capacité d'adaptation aux conditions agro écologiques mais avec beaucoup de contraintes de production en zone CEMAC (baisse des fertilités des sols, bio agresseurs, problèmes des variétés, absence de crédit, etc.). Le projet Manioc, financé par l'Union européenne, se propose donc de donner des réponses à certaines problématiques. Ce financement sur Fonds compétitifs, a été acquis à la suite d'un projet soumis à l'Union Européenne en 2009 dont la mise en œuvre a débuté en juin 2011 et se terminera en mai 2016.

Après avoir rappelé les objectifs (global et spécifiques) du projet, l'exposant a insisté sur la structuration actuelle du projet ainsi que son mécanisme de mise en œuvre dans les six pays de la CEMAC. Il a souligné que le projet comporte six modules dont 04 modules techniques et 02 de management et au moment de la programmation des activités du projet, 19 sites ont été retenus. Mais lors de l'exécution, seuls 15 sites ont pu être effectivement couverts, car le projet était très ambitieux au regard des moyens financiers accordés pour sa mise en œuvre.

Après ses trois années de mise en œuvre, les résultats clés obtenus sur le module 2 «connaissance et amélioration des variétés cultivées localement », on peut citer la collection des accessions nationales (769), la mise en collection nationale des 529 accessions, l'assainissement et la conservation en vitrothèque des 467 accessions au laboratoire du CERAG au Congo, la caractérisation agro morphologique dans chaque pays etc. Concernant le module 3 «connaissance et amélioration des pratiques culturelles locales », il a relevé que les habitudes et les facteurs humains, climatiques et sociaux qui influencent le système de production à base de manioc ont été caractérisées dans l'ensemble des pays. Ce qui a permis de connaître avec précision les contraintes de production et d'identifier les possibilités de solutions. Quant aux activités du module 4 axé sur la lutte contre les bio agresseurs, les enquêtes en champs et auprès des producteurs ont été réalisées et ont permis de collecter les échantillons des feuilles malades qui ont été acheminées au laboratoire biologique de l'université de Bangui (LASBAD). Les études de virologie sont en train d'être poursuivies afin de caractériser les différentes souches virales de la mosaïque. Cependant, les contraintes phytosanitaires ont été confirmées lors des enquêtes en champs dans les pays. Relatif au module 5 du projet, les différentes contraintes de production, de transformation ainsi que de la commercialisation ont été recensées. Des procédés sont en train d'être étudiés et développés afin d'améliorer le processus de transformation déjà identifié. Les flux de marché au niveau de chaque pays et dans la sous région sont en cours afin de mieux orienter les débats sur le processus d'intégration aux marchés. Dans le cadre du module 6, il est comptabilisé plusieurs formations diplômantes (17 thèses, 11 masters, 1 Ingénieur), les sessions de formations ainsi que les visites d'échanges entre chercheurs.

Pour terminer, le Directeur scientifique souligne que la mise en œuvre de ce projet permet de tirer quelques leçons qui peuvent être citées en cinq points suivants :

- Résultats majeurs ;
- Facteur majeur de l'intégration des peuples en zone CEMAC ;
- Projet très ambitieux en termes d'activités à conduire, des pays à couvrir avec budget relativement réduit ;
- Nécessité d'un renforcement des capacités des pays ;
- Mécanisme de pérennisation du projet.

3 Synthèse des débats sur les présentations

3.1 Débats sur les activités des plateformes nationales

Les échanges autour des présentations des activités réalisées par les plateformes nationales en 2014 ont conduit à soulever un certain nombre de questions, de commentaires et même des inquiétudes. Globalement, les éléments suivants ont été retenus à la suite des réponses et explications apportées par les exposants et l'assistance. Ces éléments concernent :

- i. Les efforts de capitalisation des activités des membres de plateforme nationale ;
- ii. Saisir les possibilités et opportunités de financement des plateformes en vue de leur autofinancement;
- iii. Le faible appui financier et matériel du projet manioc au fonctionnement des plateformes ;
- iv. Le plaidoyer auprès des SNRAs pour l'appropriation des activités des plateformes nationales ;
- v. L'importance de dynamiser le partenariat public-privé de la filière manioc ;
- vi. Le défis de promouvoir la vente par kilo des racines de tubercules et de ses produits dérivés suivant le contexte local de chaque pays ;
- vii. La nécessité d'établir un plan d'action de la plateforme multi acteurs de la chaîne de valeurs manioc en zone CEMAC ;
- viii. La nécessité d'implication forte des plateformes nationales dans la conduite des champs écoles ;
- ix. La définition des objectifs claires des champs écoles en cours de mise en œuvre ;
- x. La prise en compte de la problématique foncière dans le processus de mise en place des champs écoles pour éviter souvent l'accaparement des terres ;
- xi. La promotion d'un marché régional du manioc ;
- xii. Le partage d'expériences entre les pays pour favoriser un dynamisme équilibré entre les différents pays ;

- xiii. La promotion par le projet des visites d'échanges entre les producteurs ;
- xiv. L'appui du PRASAC au processus de recherche de financement pour les projets initiés par les plateformes ;
- xv. La problématique de dégâts causés par la faune sauvage protégée (éléphants, etc.) ainsi que les animaux d'élevage (gros et petits ruminants) sur les parcelles cultivées de manioc ;
- xvi. L'application des textes relatifs à la résolution des conflits agriculteurs éleveurs ; etc.

3.2 Débats sur les résultats et leçons apprises du projet Manioc

Après la présentation du Directeur Scientifique, les échanges animés ont conduit aux principaux points suivants :

- La nécessité de comprendre la logique des projets compétitifs ainsi que les mécanismes des fonds qui les soutiennent ;
- L'appropriation du projet par les Etats en vue de mettre en place des programmes nationaux pouvant être le relais du projet en cours ;
- La nécessité d'avoir des plateformes viables et capables de s'autofinancer;
- La capitalisation effective des expériences des autres pays pour le bénéfice des autres ;
- Une meilleure orientation des objectifs des champs écoles paysans mis en place dans les pays;
- La consolidation des acquis du projet en cours de mise en oeuvre dans les pays ;
- L'implication forte de la CEMAC à travers le PRASAC dans la coordination et l'animation de la plateforme sous régionale etc.

4 Examen et adoption de la charte

La présentation succincte de la charte a été faite en deux étapes dont l'une consacrée à sa lecture intégrale suivie des explications de compréhension faite par le PRASAC (Directeur scientifique) et l'autre au processus de sa validation sur le fond et la forme.

A la suite de cette compréhension, le projet de charte a fait l'objet d'une lecture intégrale, paragraphe par paragraphe, pour son amendement. Cette lecture a été faite par **Mme YASSIOLO Augustine**, rapporteur de séance.

A cet effet, chaque pays été appelé à se prononcer sur le texte et de proposer ses amendements. Cette démarche a permis d'échanger et de corriger l'ensemble du

texte de la charte et de constituer un groupe de travail chargé de finaliser la rédaction de la Charte, d'élaborer le plan d'action de plateforme ainsi que le procès verbal d'adoption de la Charte.

A la suite du travail réalisé par ladite commission, la charte amendée a été présentée en plénière et puis discutée et validée point par point. Cette nouvelle charte validée a été ensuite confiée à un comité de lecture qui a corrigé les incohérences et le style de rédaction de la dite charte. La version définitive est versée en annexe du présent rapport.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'atelier de mise en place de la plateforme multi acteurs de la chaîne des valeurs manioc en zone CEMAC s'est déroulé dans un esprit de partage et de sérénité. L'objectif global fixé par l'atelier a pu être atteint à travers les travaux réalisés en alternance entre les groupes et la plénière.

La clôture de ces travaux a été présidée par le Directeur Général du PRASAC sous la modération du Directeur scientifique.

Les recommandations l'atelier ont été formulées comme suit :

CONSIDERANT que le manioc est un produit vivrier et industriel de grande envergure économique dans la sous région CEMAC de part sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle,

CONSIDERANT que le manioc, avec ses multiples sous produits, est un précurseur du développement des petites et moyennes entreprises agricoles dans la zone CEMAC ;

CONSIDERANT que le PRASAC a fait de la filière manioc, son propre cheval de bataille ;

CONSIDERANT l'appui important de l'Union européenne à travers le financement du projet « Production durable de manioc et intégration aux marchés » ;

CONSIDERANT que la création des plateformes nationales et celle sous régionale est un résultat fort dudit projet ;

CONSIDERANT les procès verbaux de création des plateformes nationales ;

Nous, participants à l'atelier de mise en place de la plateforme multi acteurs de la chaîne des valeurs manioc en zone CEMAC,

EXHORTONS :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA PMA-CV-CEMAC

- 1) La promotion de la culture des résultats dans toutes les activités de la PMA-CV-M en zone CEMAC ;
- 2) La mise en place d'une cellule de concertation et de coordination en vue de la création d'un fonds de développement de la recherche et des activités pour la PMA-CV-M en zone CEMAC ;
- 3) L'élaboration et l'opérationnalisation urgente d'un plan de communication et de visibilité.
- 4) La promotion d'activités de plaidoyer aux niveaux nationaux et locaux pour une plus grande visibilité de la PMA-CV-M en zone CEMAC et une appropriation des actions par les partenaires.

LES ETATS

1. Une forte implication des institutions nationales pour les besoins d'appropriation et de pérennisation des acquis de la PMA-CV-M en zone CEMAC ;
2. Un appui aux PFN dans la réalisation de leurs activités en vue de promouvoir le développement de la culture du manioc ;
3. La Mise en place des programmes nationaux sur le manioc ;
4. Suivre l'initiative de l'IRAD en ce qui concerne l'appui financier des activités de la plateforme régionale

LES PLATEFORMES NATIONALES

1. La formalisation et la légalisation des PFN en vue de faciliter la légalisation de la PF S/régionale en zone CEMAC ;
2. La formalisation et légalisation des PFN en vue de faciliter la légalisation de la PF S/régionale ;
3. La promotion d'activités de plaidoyer aux niveaux nationaux et locaux pour une plus grande visibilité de la PF S/régionale et une appropriation des actions par les partenaires ;
4. La promotion de la culture des résultats dans toutes les activités de la plateforme;

5. L'élaboration et l'opérationnalisation urgente d'un plan de communication et de visibilité.
6. Mobiliser les acteurs nationaux de la filière autour de la plateforme

AUX FAITIERS (PRASAC & PROPAC)

1. Appuyer l'animation régionale des activités de la PMA-CV-CEMAC au cours de sa phase d'implantation ;
2. Faire le plaidoyers auprès des Communautés économiques régionales (CEEAC-CEMAC) pour l'appui à la PMA-CV-M en zone CEMAC

ANNEXES

- 5 Annexe 1. Liste de présence**
- 6 Annexe 2. Bureaux des plateformes nationales des 6 pays;**
- 7 Annexe 3. Charte de la plateforme SR;**
- 8 Annexe 4. Membres du CA de la plateforme sous régionale (et autres structures opérationnelles y relatives);**
- 9 Annexe 5. PV Association;**
- 10 Annexe 6. Plan d'action PF SR;**
- 11 Annexe 7. TDRs de l'atelier.**

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE
CENTRALE**



**POLE REGIONAL DE RECHERCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT
 DES SYSTEMES AGRICOLES D'AFRIQUE CENTRALE**



« PRODUCTION DURABLE DU MANIOC EN AFRIQUE CENTRALE ET
 INTEGRATION AU MARCHÉ »

Contrat de Subvention n°DCI-FOOD/2010/252-886

ANNEXE 1 : LISTE DE PRESENCE EFFECTIVE

Pays	Nom & Prénoms	Adresses mails	Téléphone
CAMEROUN	WOIN Noé, DG IRAD	woin57@hotmail.com	(+237) 677086565
	M. NJILE George MBANDA	planopacsw@gmail.com	(+237) 677346368
	M. BILOGO Marcelin	bilogo01@yahoo.fr	(+237) 699953193
	M. DJONNEWA André	djonnewa55@yahoo.com	(+237) 675745222
	Mme ONOMO Anne	anneonomo@gmail.com	(+237) 699562917 / 673874485
CENTRAFRIQUE	Mme YASSIOLO Augustine	augustineyassiolo2015@gmail.com	(+236) 75503521 / 7274236
	M. ALLAH – BAREM Felix	allabare@yahoo.fr	(+236) 72746705 / 75556324
	M. SAMBIA Simonide	sambiasimonide@yahoo.fr	(+236) 75555197 / 72176694
	M. KONGUERE Ernest	kongueree@yahoo.fr	(+236) 72545776
CONGO	M. NTADY Séraphin Médard	cnopcongo_op@yahoo.fr	(+242) 055360822
	M. BIGALA Jacques	jbigala@yahoo.fr	(+242) 055383709
	Mme IBARA née OKINGA Germaine	felixibara@gmail.com	(+242) 066664931
	M. MVILA Armand Claude	armand.mvila@yahoo.fr	(+242) 066507161/055280990
GABON	M. NGOWEMANDJI Anaclet Laurent	angowemandji@gmail.com	(+241) 07414017 / 06509295
	M. Ibrahim TSENDJET MBOULOU	ibrahimboulou@yahoo.fr	(+241) 06252149/07324465/06 252149
	M. Germain MELAHOU		(+241) 06200004 / 07020301
	M. Richard EKAZAMA	ekazamarichard@yahoo.fr	(+241) 07773671
GUINEE EQUATORIALE	M. Nicolás HOUTONDJI AKAPO	nitonpo@yahoo.es	(+240) 222277067/555277067
	M. Alejandro MBO	romrammbo@yahoo.es	(+240) 222251580

	OKUE AVOMO		
	M. LUZ DIVINA ABESO EDU ASONG	luz254709@yahoo.es	(+240) 555794858/222254709
	M. Cristobal ONDO BINDANG	condoprasac@gmail.com	(+240) 222599005
TCHAD	M. ROMLELEM LOKARMIAN	romlelem.an@yahoo.fr	(+235) 66300520/99569199
	Mr. GOHOTE LEON	leongohote@yahoo.fr	(+235) 66481442 / 99756226
	Mme DEMBETE DIGOLAR KILA Robertine	dembeterobertine@yahoo.fr	(+235) 66369077/90423877
	M. Brahim Hissene HIREKE	hissene_hireke@yahoo.fr	(+235) 66206383/99206383
PROPAC	M. Gustave EWOLE	egguy1@yahoo.fr	(+237) 699265205
PRASAC	NAMKOSSERENA Salomon, DG-PRASAC	namkosserenas@yahoo.fr	(+235) 68191867
	MOULIOM PEFOURA Alassa, DS	mouliompefoura@yahoo.fr	(+235) 68422005 /(+237) 699685225
	YAPARA DJONBE, DAF	dyapara@yahoo.fr	(+235) 66281840
	DAOUD BORGOTO, SIC	djimadam@yahoo.fr	(+235) 63467696/99286923
	Juste KOLELAS NTOUMI, SAF	aurelienkolelas@yahoo.com	(+235) 62253251

ANNEXE 2 : BUREAUX DES PLATEFORMES NATIONALES

Poste	Bureau complet	Catégorie acteur
Cameroun	Président : Monsieur NJILE George MBANDA	Producteur-transformateur
	Vice-Président : Mme NKE Suzanne & Mme ONDOBO Hélène	Producteurs manioc
	Secrétaire Général : Monsieur BILOGO Marcelin	Transformateur-exportateur
	Trésorier : Mme ONOMO Anne	GIC producteur manioc EFOK
	Conseillers : Mme MEDZEME ENGAMA Marie Joseph ; M. EVINA Germain ; Mme BODO Elise ; M. OJONG, M. KOUNGOU	Organisation faitière et GIC
Centrafrique	Président : Mme YASSIOLO Augustine	Coopérative CFPCA
	Vice-Président : M. KOPALET Martin	CREF, Directeur National
	Secrétaire Général : M. ALLAH – BAREM Richard	ICRA
	Trésorier Général : M. SAMBIA Simonide	CNOP-CAF
	Conseillers : Dr Innocent ZINGA (Recherche) ; Aimé Abdoukarim AMOUDOU (Agricole, ACDA) ; ABDEL MOUMINE NDJILITH (Juridique) ; Mme Jeanine DEHOUROU (projets) ; A identifier (Micro finance)	Diversité de profils
Congo	Présidente : Madame Germaine IBARA née OKINGA	Diversité de profils
	Vice-président : Monsieur Gaston MBOUSSI	
	Secrétaire Général : Dr Jacques BIGALA	
	Trésorier : Monsieur Séraphin NTADI	
	Conseillers : Dr MVILA Armand Claude , Délégué National PRASAC ; M. NTSOUANVA Bienvenu , Coordonnateur du Projet Manioc du MAE ; Dr NZEMBA Marcel Dieudonné , Spécialiste Agropastoral du PADEF ; M. SAYA MABA Marius , Assistant aux Programme FAO au Congo; Un spécialiste de la transformation de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (UMNg).	
Gabon	Président : MAPAGA Pierre	Diversité de profils
	Vice-président : Mme Cécile IRANGA	
	Vice-président : Serge EVITIMAN ABAM	
	Secrétaire Général : Ibrahim TSENDJET MBOULOU	
	Secrétaire Général Adjoint : Jacqueline	

	MENGUE MEZUI	
	Trésorier : Germain MELAHOU	
	Conseillers : MAGNOUMBA Maréchal (Haut-Ogooué, sud-est), NZEBI Adolphe (sud du Gabon) ; Max ALLOGO ANDA, (CENAREST); Clotilde ABESSOLO MEYO (CENAREST) Jean-Firmin KOUMAZOCK (sénateur) ; Paul NDONG NGUEMA, (Député) ; Roger Valère AYIMAMBENWE (Maire de Lambaréné)	
Guinée Equatoriale	Président : Nicolás HUTONDJI AKAPO	Membres du CRD et Enseignants de l'UNGE
	Secrétaire Général : AVE-MARIA NGUI	
	Trésorière : Luz-Divina ABESO EDU ASONG	
	Conseillers : Cristobal ONDO BINDANG: DN-PRASAC - Alejandro MBO OKUE: Président CRD - Trinidad BENGOBESAMAN: Trésorière CRD - Maximiliano FERRO MEÑE - Segismundo ONDO SIMA	
Tchad	Président : ROMLELEM LOKARMIAN André	Producteur de Manioc
	Vice-Président : DEGLEMINE BAÏBADI	
	Secrétaire Général : M. GOHOTE Léon (SECADEV)	ONG
	Trésorier : DEMBETE Robertine	Productrice-transformatrice
	Conseillers : Délégué National PRASAC ITRAD, ONDR, ADC ; YOKIM ROSALIE (Productrice-Transformatrice) ; DJENGUEME RODRIGUE (Producteur)	Diversités de profils

**ANNEXE 3 : CHARTE DE LA PLATEFORME MULTI-ACTEURS DE LA
CHAÎNE DE VALEURS MANIOC EN ZONE CEMAC (PMA - CV -
MANIOC /CEMAC)**

AVRIL 2015

1. PREAMBULE

La Plateforme Multi Acteurs de la Chaîne de Valeurs Manioc en zone CEMAC (PMA - CV / CEMAC) est une émanation des différentes Plateformes Nationales Multi Acteurs de la Chaîne de Valeurs Manioc (PNMA-CV-Manioc) des 6 pays de la CEMAC. Elle vise à fédérer au mieux tous les acteurs de la chaîne des valeurs Manioc, à renforcer leurs capacités et à améliorer la productivité et la compétitivité du Manioc dans la zone CEMAC.

La mise en place des plateformes nationales ainsi que de la plateforme de la CEMAC est l'un des résultats attendus du projet « **Production Durable du Manioc en Afrique Centrale et Intégration au Marché** » financé par l'Union Européenne (Contrat de Subvention n°DCI-FOOD/2010/252-886), implémenté dans les 6 pays de la CEMAC et exécuté par le PRASAC, institution spécialisée de la CEMAC.

Le processus de structuration des Plateformes Multi Acteurs de la Chaîne de Valeurs Manioc (PMA - CV - MANIOCI) a commencé par la mise en place des Plateformes Nationales Multi Acteurs de la Chaîne de Valeurs Manioc (PNMA-CV-Manioc) sous l'impulsion du PRASAC concomitamment avec l'organisation des Comités Recherche Développement du projet Manioc qui a eu lieu dans chaque pays membre de la CEMAC.

Dans le cadre de cette dynamique de structuration, une Assemblée Générale Constitutive regroupant les représentants de PNMA-CV-Manioc s'est tenue du 21 au 24 avril 2015 à l'Hôtel SAWA de DOUALA au CAMEROUN, pour mettre en place la Plateforme Multi Acteurs de la Chaîne de Valeurs Manioc en zone CEMAC (PMA - CV - MANIOCI / CEMAC).

La PMA - CV - MANIOCI en zone CEMAC prend la forme d'un groupement de type Association, régie par la Loi en vigueur du pays du siège.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif Général

L'objectif général de la PMA - CV - MANIOCI en zone CEMAC est de fédérer au mieux tous les acteurs de la filière, de renforcer leurs capacités et d'améliorer la productivité et la compétitivité du manioc dans les pays membres.,

2.2. Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités d'organisation et de gestion des membres ;
- Promouvoir le développement du marché sous régional du manioc et de ses produits dérivés ;
- Promouvoir la communication, la concertation et le dialogue permanent au sein de la plateforme et avec les autres acteurs et partenaires. ,
- Contribuer à l'accroissement de la production et à l'amélioration de la productivité du manioc

3. MISSIONS

La PMA - CV - MANIOC de la CEMAC a pou missions de :

- Fédérer les Acteurs de la Chaîne de Valeurs Manioc ;
- Assurer l'interface entre Acteurs et Partenaires ;
- Cautionner les membres au près des partenaires et autres institutions ;
- Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et lutter contre la pauvreté par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité dans les bassins de production du manioc ;
- Développer une stratégie de lobbying et de plaidoyers auprès des partenaires nationaux et internationaux ;

4. ADHESION ET CATEGORIE DES MEMBRES

L'adhésion à la plate-forme est ouverte aux plateformes nationales, aux organisations faîtières des entités membres des Systèmes Nationaux de Recherche Agronomique (SNRA), notamment les producteurs, les institutions de recherche, les institutions d'appui conseil, le secteur privé, les ONG, etc. et autres acteurs de la Chaîne de Valeurs Manioc.

La **Plateforme Multi Acteur de la Chaîne de Valeurs Manioc en zone CEMAC** est composée de trois types de membres : les membres de plein droit, les membres associés et les membres observateurs

5. GOUVERNANCE

Les organes de gouvernance de la plateforme sont : l'Assemblée Générale (AG), le Conseil d'Administration (CA).et la Commission de Surveillance CS).

5.1. Assemblée générale

L'Assemblée Générale est suprême de la plateforme. Elle se réunit une fois tous les deux ans. Elle est composée de l'ensemble des membres de la plateforme.

5.2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de représentation et de gestion de la Plateforme. Il est composé de 09 membres représentatifs des différentes catégories. . Le CA délègue son pouvoir d'exécution à un Secrétariat Technique.

5.3. Secrétariat Technique

Il est l'organe d'exécution des décisions du Conseil d'Administration. Il est composé d'un minimum de trois (03) agents : 1 Coordonateur Technique, 1 Assistant Administratif et Financier, 1 Assistant en communication.

Le Secrétariat Technique assure le secrétariat du Conseil d'Administration

5.4. Commission de Surveillance

La Commission de Surveillance (CS) est l'organe de Surveillance composé de trois membres. Il rend compte directement à l'Assemblée Générale.

6. RESSOURCES DE LA PLATEFORME

Les Ressources de la Plateforme proviennent essentiellement des :

- droits d'adhésion ;
- cotisations annuelles ;
- dons et legs;
- financements de projets ;
- revenus des prestations ;
- subventions des Etats membres et des Communautés économiques régionales.

7. PRINCIPES

Tout membre a l'obligation d'appuyer les missions de la plateforme et de contribuer activement et régulièrement à l'atteinte des résultats.

Il adopte cette Charte, y compris ses principes de travailler ensemble.

Principe premier : de la bonne gouvernance basée sur la gestion transparente et la redevabilité (Accountability) ;

Principe deuxième : de l'intégration sous régionale ;

Principe troisième : de la rotation au sein des organes de gouvernance notamment la présidence de l'AG, la Présidence du CA et les représentations de certains membres soumis à ce principe ;

Principe quatrième : du respect du concept genre et de la Subsidiarité

8. LITIGE

En cas de litige entre les membres ou entre les membres et la plateforme, il est proposé un règlement à l'amiable. Le cas échéant, le tribunal du siège de la plateforme sera saisi.

9. DISSOLUTION DE LA PLATE-FORME

La durée de vie de la Plateforme est de 99 ans. Toutefois, elle peut être dissoute si les 2/3 des membres de la plateforme réunis en Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire en décident ainsi.

En cas de dissolution, les actifs de la Plateforme seront légués aux partenaires, ou vendus pour le bénéfice des organisations des pays membres ayant un but similaire.

10. DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions de la présente charte sera complétées par le Statut et le Règlement Intérieur

La présente charte est adoptée par l'Assemblée Générale Constitutive, à DOUALA, le 23 avril 2015.

Pour les Participants

Les Rapporteurs de Séance

1^{er} rapporteur

Mme Augustine YASSIOLO
CENTRAFRIQUE

2^{ème} Rapporteur

Dr Jacques BIGALA,
CONGO

Le Président de Séance

Nicolás HUTONDJI AKAPO
GUINEE EQUATORIALE

ANNEXE 4 : COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA PLATEFORME

SECTEUR PRIVE (02) :

1. Guinée Equatoriale : M. Nicolás HOUTONDJI AKAPO
2. Centrafrique : Mme YASSIOLO Augustine

PRODUCTEUR (03)

1. Gabon : M. NGOWEMANDJI Anaclet Laurent
2. Congo : M. BIGALA Jacques
3. Cameroun : M. NJILE George MBANDA

PROPAC (01) : Mme ATANGANA Elisabeth

SNRA (01) :

1. Tchad : **D.G ITRAD**

PRASAC (01) : D.G PRASAC

ONG (01) :

1. RESEAU ADEN-Cameroun : AYISSI Jean Gervais

OBSERVATEUR (02) : CEEAC & CEMAC

COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA PLATEFORME

IRAD-Cameroun

IRA-Congo

CENAREST-Gabon

**ANNEXE 5 : PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
CONSTITUTIVE**

**ASSOCIATION INTERNATIONALE « PLATEFORME MULTI ACTEURS DE LA
CHAINE DE VALEUR MANIOC en ZONE CEMAC**

Le 23 avril 2015 à neuf heures quinze minutes, s'est tenue à Douala à l'hôtel SAWA , l'assemblée générale constitutive de l'association internationale dénommée Plateforme Multi Acteurs de la chaîne de valeur Manioc en zone CEMAC en abrégé **PMA-CV-CEMAC**

L'Assemblée avait pour ordre du jour :

1. L'étude et l'adoption du projet de la charte ;
2. L'étude et l'adoption du projet des statuts
3. La désignation des membres du Conseil d'administration
4. La désignation du président et du vice-président de l'association
5. Questions diverses.

Etaient présents :

Dr NAMKOSSERENA Salomon M. MOULIOM PEFORA Alassa M. DAOUD Borgoto	Agissant en qualité des représentants du Pôle Régional de recherche Appliquée au développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale
M. EWOLE MEDJEME Gustave	Agissant en qualité de représentant de la Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale - PROPAC
M. Nicolas HUTONDJI AKAPO M. Alejandro MBO OKUE AVOMO Mme Cristobal ONDO BINDANG M. Luz Devina ABESO EDU ESONG	Agissant en qualité des représentants de la plateforme nationale de Guinée Equatoriale
M. NGOWEMANDJI Anaclet Laurent M. Ibrahim TSENDJET MBOULOU M. Germain MELAHOU M. Richard EKAZAMA	Agissant en qualité des représentants de la plateforme nationale du Gabon
M. NJILE Georges Mbanda Mme ONOMO Anne M. BILOGO Marcelin M.DJONNEWA André	Agissant en qualité des représentants de la plateforme nationale du Cameroun
M. NTADY Séraphin Médard M. BIGALA Jacques Mme IBARA née OKINGA Germaine M. MVILA Armard	Agissant en qualité des représentants de la plateforme nationale du Congo
Mme DEMBETE DIGOLAR KILAR Robertine M. ROMLELEM LOKARMIAN M. Brahim HISSENE HIREKE M. GOHOTE Léon	Agissant en qualité des représentants de la plateforme nationale du Tchad

Mme SAMBIA Simonde Mme YIASSOLO Augustine M. ALLAH BAREM Félix M. KONGUERE Ernest	Agissant en qualité des représentants de la plateforme nationale de Centrafrique
--	--

L'Assemblée générale constitutive a désigné :

1. M. Nicolas HUTONDJI AKAPO en qualité de président de séance et
2. M. BIGALA Jacques en qualité de secrétaire de séance

Au premier point à l'ordre du jour, l'assemblée après avoir examiné et après des larges discussions et échanges a approuvé le projet de charte de l'association

Au deuxième point à l'ordre du jour, l'assemblée après avoir examiné et après des larges discussions et échanges a approuvé le projet des statuts

Au troisième point à l'ordre du jour, l'assemblée générale constitutive a désigné les membres du Conseil d'administration ci-après :

1. Membre de droit, M.représentant de la CEEAC
2. Membre de droit, M.représentant de la CEMAC
3. Membre de droit, **Dr Namkossere Salomon** représentant du PRASAC
4. Membre de droit, **Mme ATANGANA Elisabeth** représentant de la PROPAC
5. Membre élu, **M. NGOWEMANDJI Anaclet Laurent** représentant de la plateforme nationale du Gabon
6. Membre élu, **M. BIGALA Jacques** représentant de la plateforme nationale du Congo
7. Membre élu, **M. NJILE Georges MBANDA**, représentant de la plateforme nationale du Cameroun
8. Membre élu, **M. AYISSI Jean Gervais**, représentant du réseau ADEN
9. Membre élu, M.Représentant de l'ITRAD
10. Membre élu, **Mme YIASSOLO Augustine**, représentant de la plateforme nationale de Centrafrique
11. Membre élu, **M. Nicolas OUTOUNDJI AKAPO** .

Au quatrième point à l'ordre du jour, l'Assemblée générale constitutive a désigné :

Il n'y a pas eu des points inscrits en questions diverses.

A dix-sept heures trente minutes, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

M. Nicolas HUTONDJI AKAPO

M. BIGALA Jacques